

Séance du 19 DECEMBRE 2019

Nbre de conseillers en exercice	11
présents	07
Votants	07+01

L'an deux mille dix-neuf, le 31 du mois d'octobre, à 20h00, le conseil municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire

Date de la convocation : 10/12/2019
Secrétaire de séance : Patrick CUGNIET

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote donné à
BERNARD Jean-Paul	x			
CUGNIET Patrick	x			
SANCHEZ Alain	x			
POUGET Hélène	x			
CUZIN Bernard				Jean-Paul BERNARD
MICHEL-GORDAZ Christine	x			
ORCEL Jean-Pierre	x			
GIGAREL Nadine			x	
BAYO Michel	x			
BURIAND Nancy		x		
GONZALVEZ Pascal		x		

Délibération D24_12_2019

Objet : Demande de subvention DETR axe N°1 : Sécurité au titre du renforcement et de la sécurisation de la Route de la Grande Côte

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la route de la Grande Côte est une voie empruntée par un grand nombre de véhicules puisqu'elle permet la liaison entre les communes limitrophes et notamment l'utilisation par les parents des enfants scolarisés à PLAN.

Toutefois, la pente de cette route qui avoisine les 20% la rend extrêmement dangereuse et le croisement de véhicules qui manquent de visibilité sur certains tronçons viennent renforcer cette dangerosité.

De plus, des fissures importantes de l'enrobé laissent deviner un probable affaissement de terrain.

Monsieur le Maire dit que certains travaux doivent être envisagés :

- élargissement de la route
- reprise du talus existant, trop raide à certains endroits
- mise en place d'un enrochement
- reprise de la chaussée sur sa pleine largeur.

Le coût estimatif des travaux a été évalué à 89 500.00 € HT auquel il faut ajouter les frais d'honoraires du bureau d'études qui s'élèvent à 5 650.00 € HT.

L'investissement pour le renforcement et la sécurisation de la Route de la Grande Côte a donc été estimé en totalité à 95 150.00 € HT, soit 114 180.00 € TTC.

Cette dépense représente un coût très important pour une petite commune comme PLAN mais les travaux sont absolument nécessaires et c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de solliciter :

- Monsieur le Préfet de l'Isère au titre de la DETR pour une aide de 19 030.00 €

Soit 20% du montant de la dépense prévisionnelle HT.

Il précise que Monsieur le Président du Département de l'Isère a été sollicité pour une aide de 35 000.00 € soit 37% du montant de la dépense prévisionnelle HT

La part restant à la charge de la commune s'élèverait à 41 120 €, soit 43% du montant de la dépense prévisionnelle.

Afin de permettre à la commune d'entreprendre des travaux de renforcement et de mise en sécurité de la route de la Grande Côte, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter :

- Monsieur le Préfet de l'Isère pour une aide financière de 19 030.00 € (20% de la dépense HT)

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère au titre de la DETR axe N°1 sécurité au taux de 20%, soit 19 030.00 € pour les travaux de renforcement et mise en sécurité de la route de la Grande Côte.

Monsieur le Maire est aussi autorisé à signer tous documents se rapportant au projet de sécurisation des abords de l'église et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.